

## **AVIS AU PUBLIC ENQUETE PUBLIQUE**

### **Commune de CINTEGABELLE**

Par arrêté en date du 15/11/2019,

Monsieur le Maire de Cintegabelle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

A cet effet,

M. Bernard BOUSQUET, exerçant la profession de cadre de l'aéronautique en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Toulouse ;

L'enquête se déroulera à la mairie de Cintegabelle du samedi 7 décembre 2019 au mardi 7 janvier 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Cintegabelle aux jours et heures suivants : le mercredi 11 décembre 2019 de 9H à 12 H, le vendredi 20 décembre 2019 de 14 H à 18 H et le mardi 7 janvier 2020 de 9 H à 12 H.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers soumis à enquête publique, des dossiers comprenant les informations environnementales, des avis de l'autorité environnementale ainsi que des avis des personnes publiques associées et consultées :

- sur le site internet suivant : [www.mairie-cintegabelle.fr](http://www.mairie-cintegabelle.fr) ;
- en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante Mairie de Cintegabelle Place Jacques Pic 31550 Cintegabelle ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante [urbanisme@mairie-cintegabelle.fr](mailto:urbanisme@mairie-cintegabelle.fr);

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Cintegabelle ;
- sur le site internet de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du P.L.U sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le Maire,  
Jean Louis REMY

